



Chartrain

vie municipale

en ville

interco

côté asso

culture

enfance-jeunesse

Journal d'informations municipales - Décembre 2017/Janvier 2018



sommaire

vie municipale

- (P2) Conseil municipal du 6 novembre
- (P2) Le chiffre du mois
- (P3) Recensement de la population
- (P5) Personnel communal
- (P5) Un prix national pour la ville

en ville

- (P4) Info conso
- (P6) Pacs en Mairie
- (P6) Vie éco
- (P6) Commémoration du 11 novembre
- (P12) Tous sapeurs pompiers

interco

- (P7) Rénovation énergétique
- (P7) Le mémo de la voirie
- (P8) A La Conterie...

enfance-jeunesse

- (P8) Des voyages à partager

côté asso

- (P9) Mérite 2017
- (P9) Inauguration

culture

- (P10) La musique au service du handicap
- (P11) Théâtre amateur
- (P11) 2018 vous fera valser

À lire aussi...

- (P3) Edito
- (P4) Expression de la Majorité
- (P4) Expression de l'Opposition



Les pompiers de Chartres et de Bruz composent dorénavant le centre de secours de Rennes sud-ouest.



Revue des troupes lors de la cérémonie de la Sainte-Barbe.

Volontaires ou professionnels

TOUS SAPEURS-POMPIERS

Le 25 novembre dernier, la fête de la Sainte-patronne des sapeurs-pompiers a rassemblé l'ensemble des volontaires et des professionnels du nouveau centre de secours de Rennes sud-ouest (fusion de Chartres et Bruz). Avant la traditionnelle cérémonie de la Sainte-Barbe, les Chartrains ont pu découvrir les véhicules de secours rassemblés sur l'Esplanade des Droits de l'Homme.

... suite page 12

conseil municipal

6 novembre 2017 Les principales décisions

■ Installation d'un nouveau conseiller municipal



Marc Revault

Christiane Calais a transmis sa démission. Marc Revault est investi du mandat de conseiller municipal.

■ Aménagement - Urbanisme

. Plan Climat de la Commune et lien avec le PCAET de la Métropole

Un nouveau plan climat (PAE) est programmé au niveau de chaque commune de la Métropole pour la période 2017-2020. Il fait suite au lancement du Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole (PCAET). Les trois axes retenus pour ce nouveau PAE concernent le développement des énergies renouvelables biomasse, la réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux et des actions en restauration collective.

. Site de La Janais - projet de Zone d'Aménagement Concerté

La commune a émis un avis favorable sur l'étude d'impact relative à la ZAC Multi-sites secteur de La Janais. Le

périmètre d'étude s'étend sur environ 53 ha. Le site de production de La Janais a été amené à libérer du foncier (ex parc de véhicules). Les collectivités ont identifié l'intérêt d'optimiser l'usage des emprises foncières aujourd'hui délaissées. L'objectif est de conduire une action volontariste et cohérente de ré-industrialisation et de création d'emplois.

. Plan Local d'Urbanisme

Mise en compatibilité n°1 et modification n°5 : ces procédures qui seront approuvées par Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal, ont fait l'objet d'une enquête publique du 4 septembre 2017 au 6 octobre 2017 inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le Conseil émet un avis favorable.

. Rénovation de l'école élémentaire de l'Auditoire

Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) : Le Conseil décide de valider l'APD pour un montant estimé à 1 218 500 € HT et de maintenir certaines options lors de la consultation d'entreprises.

■ Administration générale

. Présentation

- du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal pour la Restauration ;
- du rapport annuel 2016 sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Rennes Métropole ;

- du rapport d'activités et de développement durable de Rennes Métropole pour l'année 2016 ;
- du rapport d'activités 2016 du CEBR (Collectivité Eau du Bassin Rennais).

Le Conseil Municipal en prend acte.

. Ouvertures exceptionnelles des commerces et concessions automobiles les dimanches et jours fériés pour l'année 2018 pour les salariés des commerces de détail, à l'exclusion des concessions automobiles et des autres commerces faisant l'objet d'une réglementation particulière, et conformément au protocole d'accord signé à l'échelle du Pays de Rennes, les jours suivants :

- Le mardi 8 mai - Victoire 1945
- Le 21 mai - Lundi de Pentecôte
- Le samedi 14 juillet - Fête Nationale
- Le 14 janvier - 1^{er} dimanche des soldes
- Le 16 décembre - 2^e dimanche avant Noël
- Le 23 décembre - 1^{er} dimanche avant Noël

Pour les salariés des concessions automobiles, les dimanches suivants :

- Les 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre et 14 octobre 2018.

Sauf indications contraires, les décisions ont été prises à l'unanimité.

Pour en savoir +

Consultez le compte-rendu intégral du Conseil municipal en mairie aux heures d'ouverture, dans la ville sur les panneaux d'affichage et sur www.ville-chartresdebretagne.fr

état-civil

Naissances

- Alaïna Delebecques
21 septembre - 3, rue J-M Ecorchard
- Iris et Sarah Dafali
26 septembre - 7, rue des Frères Buhler

- Awen Bidault
1^{er} octobre - 55, rue Berthe Morisot
- Aaron Nevis
9 octobre - 8, avenue de Brocéliande

mariage

- Gaétan Auger
et Isabelle Le Mabec
7 octobre - 1, allée Georges Sand

agenda

- Mardi 5 décembre, de 12h à 18h30
Don du sang
Halle de La Conterie
- Lundi 11 décembre à 18h30
Conseil Municipal
Salle du Conseil Municipal

- Sam. 16 et dim. 17 décembre
Village de Noël du Comité des Fêtes
Halle de La Conterie

- Jeudi 11 janvier à 19h
Vœux aux Chartrains
Halle de La Conterie

- Dimanche 21 janvier
Repas des aînés
Halle de La Conterie. Vous êtes nouveau Chartrain, avez plus de 72 ans, inscrivez-vous auprès du CCAS au 02 99 77 63 55 afin d'être invité(e).

- Vendredi 26 janvier à 18h30
Accueil des nouveaux Chartrains.
Salle du Conseil municipal - Mairie.

Décembre 2017/janvier 2018 - N°17.8

Le chartrain

Mairie - 35131 Chartres de Bretagne
Tél. 02 99 77 13 00
commune@ville-chartresdebretagne.fr



■ Directeur de la Publication : Philippe Bonnin
■ Adjoint à la Communication : Alain Miclard
■ Rédaction : Gwenola Ory-de Certaines
■ Maquette : Fabienne Fajjour ■ Dépot légal : à parution ■ Reproduction totale ou partielle interdite.



Imprimé sur papier recyclé
www.hautsdebihaine.com



Le prochain numéro du Chartrain sera distribué à compter du 22 janvier 2018

■ Le chiffre du mois



Grâce à l'implication de 55 bénévoles, la collecte de la solidarité alimentaire chartraîne les 24 et 25 novembre a permis de récolter



2 465 kg de denrées alimentaires et produits d'hygiène et d'entretien. Merci à tous !

■ A l'entrée des supermarchés Market et Netto et à l'épicerie sociale, les bénévoles chartraînes de la solidarité alimentaire se sont mobilisés durant ces 2 jours pour faire, cette année encore, de la collecte une réussite.



Recensement de la population

Un acte simple, sûr, un geste civique utile à tous !

L'enquête de recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Pour cela, 16 agents recenseurs ont été recrutés par la commune. Début janvier, ils réaliseront une tournée de vérification des adresses. Dans chaque foyer un agent remettra un courrier signé du Maire annonçant le recensement.

C'est simple...

A partir du 18 janvier, tous les Chartrains recevront la visite d'un agent recenseur, muni d'une carte officielle tricolore sur laquelle figurent son nom, sa photographie et le cachet de la mairie. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

■ Sur Internet, c'est encore plus simple !

. Avec vos identifiants remis par l'agent recenseur, rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur le bouton "Accéder au questionnaire en ligne".

■ Le recensement en ligne

. C'est un gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, remplissage rapide.

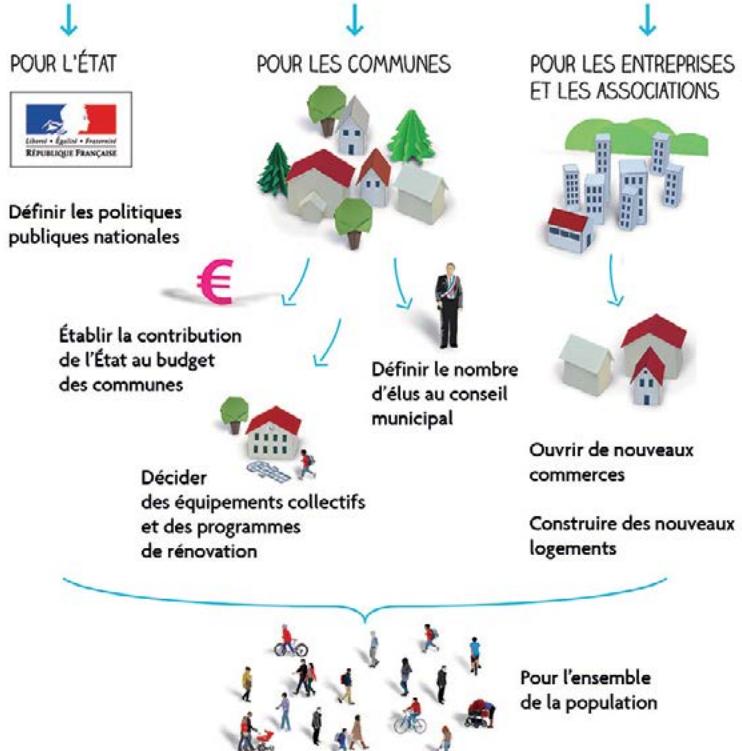
. C'est un questionnaire guidé et facile à compléter, accusé de réception par courriel.

. C'est une confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT



ÉDITO

Questions pour 2018

La baisse des moyens financiers communaux a commencé dès 2014. En réalité, cette politique était déjà inscrite dans les projets des gouvernements Sarkozy - Fillon de 2007 à 2012. Beaucoup se souviennent encore des critiques que l'opposition de l'époque exprimait. Arrivée au pouvoir en 2012, elle a mis en place sa politique de restriction des moyens des collectivités : 11 milliards d'euros de dotations en moins à compter de 2014. C'était notre "contribution à la réduction de la dette publique".... En 2007, cette dette était de 1 210 milliards d'euros ; en 2012 : 1 870 milliards ; en 2017 : 2 200 milliards. La dette des collectivités y représente 200 milliards.

Le conseiller économique de M. Hollande lors de la campagne des présidentielles de 2012, devenu conseiller à l'Elysée et enfin Ministre

de l'économie (août 2014) n'est certainement pas étranger à cette cure d'austérité pour les collectivités. Les conséquences sont connues : ce fut l'arrêt de l'investissement public communal ; au plus proche des gens...

Aujourd'hui, sous l'égide du Président de la République, le gouvernement de M. Philippe a décidé d'amplifier cette politique d'austérité locale. Ce sont maintenant 13 milliards d'économies à trouver. La diminution des dotations entre 2014 et 2017 aura été conforme aux attentes (- 11 milliards). Mais force est de constater que les résultats ne sont pas pour autant au rendez-vous puisque la dette publique a progressé de 17,6 % depuis 5 ans.

Le 3 août 2017, le 1^{er} Ministre écrivait aux maires : "Les collectivités ont déjà pris une part importante en subissant en un temps limité des baisses de

Philippe Bonnin, Maire de Chartres de Bretagne, Conseiller Départemental

leurs dotations. C'est une méthode que nous souhaitons changer : c'est d'abord par une réduction de leurs dépenses de fonctionnement et de leur endettement que les collectivités territoriales doivent contribuer, à hauteur de 13 milliards d'euros sur les cinq prochaines années au redressement de nos finances publiques. Un dispositif de suivi et de pilotage des dépenses des collectivités territoriales qui tienne compte de l'évolution de leurs charges et placé sous le contrôle du parlement sera mis en place..." .

Pour une grande part des communes, il n'y a déjà plus de marge pour dégager l'autofinancement destiné aux investissements (1). Aussi le gouvernement a décidé une "mise sous tutelle" des communes au moyen du remplacement partiel de la Taxe d'Habitation par une allocation compensatrice. Avec cette nouvelle dépendance, l'État s'auto-

rise donc à imposer la baisse des dépenses de fonctionnement à hauteur de 13 milliards. Lors du congrès des Maires, le 1^{er} Ministre comme le Président de la République s'en sont tenus à formuler des hommages appuyés aux maires. Sur le fond, rien n'a véritablement changé.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

*L'exonération de la Taxe d'Habitation à Chartres de Bretagne
Nombre de foyers : 3 343
Foyers actuellement exonérés de la Taxe d'habitation : 346. Foyers exonérés à l'horizon 2020 : 2 556 (76,46 %).*

Source : Services fiscaux. Oct 17.

1. Autofinancement : solde positif entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'autofinancement permet de rembourser les emprunts et d'engager de nouveaux investissements.

Expression de la Majorité

Faits de délinquance inacceptables dans la nuit d'Halloween

Durant la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre dernier, des atteintes graves aux biens privés et publics se sont déroulées sur notre commune. Ces faits de délinquance aveugle et irresponsable ne laissent personne indifférent. Dès le lendemain, la Gendarmerie Nationale avec qui nous n'avons cessé d'être en contact a engagé le recensement des faits et a enregistré les dépôts de plaintes. Le jeudi 2 novembre, la municipalité réunie en présence du commandant de la brigade de Bruz, a pu prendre connaissance de l'état des faits et des conséquences relatives à ces évènements et faire le point sur l'avancement de la procédure d'enquête judiciaire. Il importe à tous de retrouver au plus vite les auteurs de ces agissements inacceptables pour les victimes et pour toute la population chartraine. En concertation avec la Gendarmerie, nous avons fait un appel à témoins sur les supports d'information de la commune. A ce stade des recherches, gardons-nous des interprétations hâtives et laissons le travail d'enquête s'effectuer.

Le vendredi 10 novembre, les victimes des faits de délinquance ont été reçues par le Maire qui a pu leur faire part de tout son soutien et sa préoccupation face à des actes intolérables et que nous n'avions jusqu'alors jamais connus dans notre commune. Soyez assurés de la détermination des élus de la majorité pour soutenir activement le déroulé des procédures

d'investigations en cours et prendre toutes les initiatives qui relèvent de la responsabilité communale, de sorte que les auteurs répondent de leurs actes devant la Justice. En pareilles circonstances, le Maire exerce évidemment la mission qui lui incombe auprès des institutions en charge de la sécurité publique que sont les services de l'État et plus particulièrement la Gendarmerie Nationale qui agit sous l'autorité du Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Depuis quelques temps déjà, nous réfléchissons au recrutement en 2018 d'un deuxième policier municipal à temps partagé avec une ou deux autres communes. Ce policier permettra une présence physique plus importante sur tout le territoire communal. Nous avons lancé une étude de faisabilité pour mettre en place un dispositif de vidéo surveillance aux abords des points stratégiques de la commune. Enfin, avec Rennes Métropole qui a maintenant compétence pour la gestion de l'éclairage public, nous étudions la possibilité de maintenir éclairés certains secteurs de la commune les nuits de fêtes ou d'évènements particuliers.

Nous vous tiendrons informés des mesures et actions qui seront retenues et qui permettront d'éviter, autant que faire se peut, le renouvellement de telles incivilités.

Bonnes fêtes à tous.

La majorité municipale

Expression de l'Opposition

Info conso



2 600 € pour une serrure bloquée, 1 200 € pour une vitre cassée, 800 € pour une banale fuite d'eau... les exemples d'abus ne manquent pas dans le secteur du dépannage à domicile.

Selon la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), l'absence de devis ou de contrat est une des raisons les plus courantes de dépôt de plainte. Depuis le 1^{er} avril 2017, avant toute intervention, tous les professionnels du dépannage à domicile

Serrurier, vitrier, plombier... un devis obligatoire avant tout dépannage !

doivent remettre au consommateur un document détaillant leur taux horaire de main-d'œuvre, les modalités de décompte du temps estimé, les prix des prestations forfaitaires, le montant de leurs frais de déplacement et le coût du devis si celui-ci est payant. Toutes ces informations doivent aussi être accessibles sur leur site internet ainsi que dans leurs locaux.

En cas de réparations urgentes, le professionnel doit se limiter aux travaux essentiels et ne pas profiter de la situation pour vendre au consommateur d'autres prestations.

Quelles que soient les circonstances, une facture est obligatoire pour toute prestation d'un montant égal ou supérieur à 25 €. Par ailleurs, le consommateur doit être informé qu'il peut conserver les pièces ou appareils remplacés.

+ d'info : MCE Maison de la consommation et de l'environnement
48 Bd Magenta - 35000 Rennes.
Tél. 02 99 30 35 50.
info@mce-info.org. www.mce-info.org



■ Des travaux prévus sur la voie publique ?

La réalisation d'aménagements ou de travaux extérieurs à des bâtiments par les promoteurs ou propriétaires privés (ravalement, réfection de toiture...), peut impacter le domaine public (trottoir, place de stationnement...). Une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public est alors obligatoire et donne lieu au paiement d'une redevance. Ainsi, le Conseil municipal lors de sa séance du 25/09/2017 a fixé les tarifs pour la réalisation de chantiers sur le domaine privé (zone de chantiers, bungalows, baraques et bennes, échafaudages...) :

- . du 1^{er} au 7^e jour calendaire : gratuité
- . à partir du 8^e jour calendaire : 0,30 €/m²/jour.
- . montage et démontage de grue de chantiers : forfait : 100 €/jour.

Cette redevance sera due par le demandeur de l'arrêté d'occupation temporaire du domaine public. Elle sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les autorisations délivrées à partir du 1^{er} décembre 2017. En cas de non-déclaration, un procès-verbal sera dressé.

Le formulaire de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public est téléchargeable sur le site de la ville : Accueil / Le cadre de vie / L'aménagement et l'urbanisme / Votre projet.

+ d'informations auprès du service Aménagement au 02 99 77 13 30.

Accueil des nouveaux chartrains

Vous êtes installés sur la commune depuis moins d'un an ? Vous êtes cordialement invités à la cérémonie d'accueil des nouveaux Chartrains qui aura lieu le vendredi 26 janvier à 18h30 salle du Conseil Municipal en Mairie.

Pour vous inscrire,
n'hésitez pas à contacter
la Mairie au 02 99 77 13 00.



Personnel communal

Départ du directeur général des services

Directeur Général des Services (DGS) depuis 2014, Denis Levrel vient de quitter ses fonctions pour prendre sa retraite. Il laisse la direction et la coordination des services à Claire Pignon, qui était directrice du pôle Administration générale.



Denis Levrel a rejoint les effectifs de la commune de Chartres en 1990 à la direction des services techniques. En 1997, il devient directeur du nouveau pôle aménagement/urbanisme. Depuis septembre 2014, il avait pris les rênes de la direction générale des services de la ville : "J'ai toujours souhaité être force de proposition et mettre mon expertise au service des projets des élus. D'importants "chantiers" tels que les transferts de compétences à Rennes Métropole ou encore la réorganisation des services communaux ont été menés. J'ai pu m'appuyer sur des collaborateurs en interne et sur un réseau important de

partenaires professionnels au-delà de Chartres. Ces années au poste de DGS ont été très enrichissantes professionnellement et humainement". Après 40 années passées dans le monde territorial, dont 28 à Chartres de Bretagne, le "jeune retraité" tourne la page pour se consacrer davantage à ses proches, au sport et aux voyages.

Au 1^{er} novembre, Claire Pignon a pris ses nouvelles fonctions de DGS ; sa maîtrise des affaires communales, sa connaissance du territoire et du fonctionnement interne de la collectivité faciliteront certainement la prise en main de ses nouvelles attributions.



Claire Pignon, Directrice Générale des Services et Ludovic Flouri, arrivé nouvellement au poste de directeur du Pôle Administration générale.

Un prix national pour une ville 4 fleurs

Depuis 2004, Chartres de Bretagne est récompensée du label 4 fleurs par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Le maintien du label de notre commune vient d'être confirmé suite au passage du jury en juillet dernier. De plus, la ville s'est vu attribuer le prix de la diversité végétale.



Le jury a souligné le côté fédérateur de notre fleurissement qui rassemble associations, habitants de toutes générations, agents communaux et artistes : "La pédagogie et la transmission des valeurs environnementales occupent une place prépondérante. Le fleurissement est centré sur l'humain et l'écodéveloppement durable" a sou-

ligné dans son courrier Paul Roncière, Président du Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Le jury a apprécié les sites remarquables comme le Château de la Mécanique au Parc de loisirs : "Toutes les strates arbustives sont présentes. Le centre de la commune est animé par des réalisations florales de toute beauté. Près de 500 variétés

sont présentes avec des mises en scène originales. Les plantes anciennes interpellent et côtoient des variétés d'annuelles et de vivaces", poursuit le Président. Enfin, le jury a salué les animations telles que les visites des serres qui contribuent à faire vivre le fleurissement.

Pacs en Mairie

Qui, comment ?

Le Pacte Civil de Solidarité (Pacs) créé en 1999 concerne aujourd’hui plus d’un million de couples. Ils étaient enregistrés et gérés jusqu’à présent par les tribunaux d’instance (TI de Rennes). Depuis le 1^{er} novembre 2017 dans le cadre de la Loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XX^e siècle, vous devez vous adresser, selon votre choix soit à la Mairie de la commune dans laquelle vous fixez votre résidence commune soit auprès d’un notaire.

■ Qui peut signer un Pacs ?

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il crée des droits et des obligations pour les partenaires, notamment une aide mutuelle et matérielle.

Il n'est pas possible de signer un Pacs :
- entre parents et proches : grands-parents et petits-enfants, parents et enfants ; frères et sœurs ; tante et neveu ; oncle et nièce ; beaux-parents et gendre ou belle fille ;
- si l'un des partenaires est marié,
- si l'un des partenaires a déjà conclu un Pacs avec une autre personne ;
- si l'un des partenaires est mineur, même émancipé.

■ Comment se déroule l'enregistrement ?

Vous devez rédiger un contrat (ou une convention) et une déclaration conjointe. Pour que votre déclaration soit recevable, vous devez également fournir toutes les pièces justificatives correspondant à votre situation.

Les formulaires et la liste des pièces à fournir sont téléchargeables sur le site de la ville www.ville-chartresdebretagne.fr.

Lorsque votre dossier est complet, contactez le service Etat-Civil qui vous fixera un rendez-vous pour l'enregistrement du Pacs.



Elodie et Jean-Charles ont été les premiers Chartrains à signer un Pacs en Mairie.

La signature et l'enregistrement de la convention de Pacs s'effectuent uniquement sur rendez-vous les lundis ou les jeudis, aux heures d'ouverture de la Mairie.

Les originaux de vos pièces justificatives seront à fournir obligatoirement lors du rendez-vous où les deux partenaires du Pacs devront être présents. La déclaration conjointe ainsi que la convention seront enregistrées sur les registres d'état-civil. La convention vous sera restituée.



+ d'infos à l'accueil de la Mairie
au 02 99 77 13 00 ou sur le
www.ville-chartresdebretagne.fr

vie éco Taxi CDB

Mickaël Minguez vient de créer sa société Taxi CDB. Fort d'une expérience de 9 ans comme chauffeur, il connaît bien l'activité. Il assure tous types de transport de personnes : médical, privé, professionnel, petit colis... sur toutes distances.

Contact : taxisdb@orange.fr
ou 06 76 55 04 97.



commémoration du 11 novembre 1918



A Chartres de Bretagne, la commémoration de l'Armistice s'est déroulée au monument aux morts en présence de Philippe Bonnin, Maire, accompagné de Claude Louis, Vice-président de la section locale de l'Union Nationale des Combattants (UNC), des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels et de nombreux Chartrains de toutes les générations.

Après les lectures, des gerbes de fleurs ont été déposées et l'Orchestre de Chartres a joué l'Hymne européen. Au jardin du Souvenir dans le cimetière du centre, au fil de l'évocation des grandes étapes du premier conflit mondial, les noms des soldats chartrains morts ont été égrenés. Une rose a été déposée pour chacun d'eux.



en +

■ invitation à tous les chartrains

Monsieur le Maire de Chartres de Bretagne et l'ensemble du Conseil municipal vous invitent à la cérémonie des vœux à la population.

Jeudi 11 janvier à 19h00
à la Halle de La Conterie.

■ inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune jusqu'au samedi 30 décembre à 12h. Veuillez-vous munir d'une pièce d'identité (valide ou périmee depuis moins d'1 an) prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile.

. Les jeunes atteignant 18 ans... jusqu'au 28/02/2018 seront inscrits automatiquement (sous réserve du recensement réalisé en Mairie dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire des 16 ans). Un courrier les avisant de leur inscription sur les listes électorales leur sera adressé. Si ce n'est pas le cas, prendre contact avec le service Elections à l'accueil de la Mairie.

Réunion publique

■ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Présentation, échanges et réflexions autour du projet chartrain.

Jeudi 25 janvier 2018 à 20h30
Salle Cabaret du Pôle Sud.
Ouvert à tous.

Rénovation énergétique, écoTravo vous accompagne !

Vous êtes propriétaire d'un logement dans Rennes Métropole ? Vous comptez effectuer des travaux de rénovation énergétique ? Faites appel à nos conseillers écoTravo.



EcoTravo est un service public gratuit de conseils personnalisés proposé par Rennes Métropole avec le soutien de la Région Bretagne et de l'ADEME.

Que cela soit pour réduire vos consommations et factures d'énergie, améliorer le confort thermique de votre logement ou encore augmenter sa performance énergétique, un projet de rénovation implique une bonne compréhension de vos besoins et un diagnostic des atouts et faiblesses de votre logement.

En contactant le n° vert : 0 800 000 353, vous serez mis en relation avec un conseiller neutre et indépendant, partenaire de Rennes Métropole (ALEC, ADIL). Il répondra à vos premières questions et envisagera avec vous le parcours adapté à votre projet : types de travaux, choix de matériaux, analyse d'un devis, aides financières possibles...

Rendez-vous également sur le site <http://ecotravo.rennesmetropole.fr/>. Outre des infos pratiques, vous pourrez établir en ligne un pré-diagnostic de votre logement pour en identifier les faiblesses thermiques et calculer en direct les aides financières dont vous pourrez bénéficier.

Le mémo de la voirie et de l'éclairage public

Qui fait quoi ?

Le périmètre de cette compétence métropolitaine est celui des voies publiques ouvertes à la circulation automobile, bus et bandes cyclables, des trottoirs ou talus le long de ces voies ainsi que des équipements et mobilier de sécurité et de signalisation, pistes cyclables de liaison vers les communes voisines, éclairage public (y compris sur les chemins piétonniers et squares), réseaux de collecte des eaux pluviales et usées (regards, avaloirs...).

La commune de Chartres continue d'intervenir sur ses missions liées à la propreté urbaine, les espaces verts, les illuminations, les aires de jeu, les chemins piétonniers, le fleurissement, le réseau de télévision et le déneigement.

Comment signaler une anomalie ?

Un dispositif informatisé de gestion des demandes d'interventions est mis en place par la Métropole.

Vous êtes invités en priorité à saisir vos demandes sur un formulaire disponible sur un guichet numérique qui enregistre toutes les demandes (dégradation des sols, problème sur le mobilier urbain, égouts, éclairage public...). Il est accessible sur le site :

metropole.rennes.fr, puis Accès rapide, cliquer sur Signaler un incident de voirie.

La commune de Chartres de Bretagne peut vous accompagner dans cette démarche de saisie sur le guichet numérique. Les courriers papier ou courriels seront transférés à Rennes Métropole.

■ Enquête sur les déplacements

Rennes Métropole va réaliser une enquête sur les déplacements des habitants d'Ille-et-Vilaine en partenariat avec le département d'Ille-et-Vilaine, la région Bretagne, l'État et la Caisse des dépôts. Cette enquête vise à mieux connaître les pratiques et les besoins en matière de déplacements. C'est une source d'informations précieuse pour organiser les services et les aménagements pour l'ensemble des modes de déplacements.

L'enquête déplacements Ille-et-Vilaine doit se dérouler de janvier à avril 2018. Plus de 5 000 ménages seront interrogés à leur domicile ou par téléphone pour décrire leurs déplacements. Les entretiens seront réalisés par des enquêteurs des sociétés test-sa et ed-field. En acceptant de répondre à cette enquête, vous participerez à une meilleure qualité de service pour tous. Merci pour votre contribution.

Contacts : 02 99 86 62 30 ou mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr

A La conterie

Un trio d'épreuves solidaires

Le samedi 10 février prochain, sur une initiative de Yohann Villedey stagiaire maître-nageur, la piscine de La Conterie accueille un triathlon bien original. On retrouve la natation, le vélo et la course à pied mais... toutes les épreuves se déroulent dans l'eau !

1 km d'aquabike, 100 m d'aquarunning (course à pieds dans l'eau), 300 m de natation... l'ADN du triathlon est respecté et le défi lancé aux sportifs... ou aux moins sportifs pour un après-midi ludique : "J'ai imaginé la compétition afin de promouvoir cette activité encore méconnue. L'événement se déroulera sur les deux bassins. Il est ouvert à tous, licencié ou non, de plus de 18 ans. L'esprit d'équipe sera aussi mis à l'honneur puisqu'il sera possible de constituer des trios d'athlètes réalisant chacun une épreuve", explique Yohann, étudiant en BPJEPS Activités aquatiques et natation en alternance au Campus Sport Bretagne à Dinard et en stage à la piscine intercommunale de La Conterie.

Ce sportif chartrain, également sapeur pompier volontaire à Chartres de Bretagne, a souhaité donner une "cou-



■ Yohann, stagiaire maître-nageur organise le 1^{er} Triathlon de La Conterie.

leur" solidaire à cette compétition : "Tous les bénéfices seront entièrement reversés à l'œuvre des pupilles des Sapeurs-Pompiers". Lancez-vous

dans l'aventure, il vous reste encore quelques semaines pour vous entraîner !

EN SAVOIR +

- Samedi 10 février à partir de 13h à la piscine de La Conterie.
- Réservé aux plus de 18 ans
- Fournir un certificat médical
- Inscription sur <http://www.bibchip-france.fr/evenements/voir/686/triathlon-aquatique-chartres-de-bretagne#épreuve> ou au 06 34 07 50 37 du 1^{er} déc. au 8 fév.
- 10 € par athlète. Tous les bénéfices seront reversés à l'œuvre des pupilles des Sapeurs-Pompiers
- La piscine sera fermée au public le 10 février de 11h à 19h.

Des voyages à partager... avec Hélios

Chaque année, la Ville accorde des bourses Hélios à de jeunes Chartrains pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets locaux ou à l'étranger. A leur retour, ils s'engagent à restituer leur expérience avec photos ou vidéos lors d'une séance ouverte. Maëva Houis vous emmènera en Allemagne et Adrien Gosselin présentera également son séjour d'un an au Japon.

■ Je suis Maëva Houis, étudiante en LEA à Rennes. Après ma licence, j'ai décidé de partir un an en Allemagne en tant qu'assistante de français. Je suis arrivée en septembre 2016 à Passau, une petite ville étudiante au sud de la Bavière. Au mois d'octobre, j'ai été accueillie par mes deux lycées d'affectation : Adalbert-Stifter Gymnasium et Gymnasium Vilshofen. Ma mission était de participer aux cours de français dans des classes allant de la 6^e à la terminale et d'accompagner les professeurs. L'avantage pour les enfants et adolescents était d'écouter et de discuter

avec une Française (presque tous les professeurs étaient allemands). C'était également une occasion pour les élèves de pratiquer des activités plus ludiques (jeux, chansons, goûters typiquement français...). Cette expérience a été très enrichissante et m'a permis de découvrir le monde de l'enseignement, qui m'a beaucoup plu. J'ai pu observer des méthodes et des approches différentes et faire de belles rencontres. Partir en tant qu'assistante est aussi un bon moyen pour s'immerger dans la culture d'un autre pays, améliorer ses compétences linguistiques et voyager. De plus, grâce à cette année d'assistantat,



j'ai pu décrocher un emploi à l'Université de Passau en tant que chargée de cours de français. Cette année, je suis restée à Passau où j'ai commencé un master franco-allemand en manage-

ment international et donne toujours des cours de français à l'université. Mais je serai à Chartres de Bretagne le 5 janvier pour vous présenter cette expérience en images".

■ Retour Hélios : vendredi 5 janvier à 20h30, salle Victor Basch - Gratuit

■ Bourses Hélios, infos et retrait des dossiers au Centre d'animation l'Igloo. Tél. 02 99 41 37 62.



en +

village de Noël

Le Comité des Fêtes propose son Village de Noël à la Halle de La Conterie. Ce marché traditionnel est un moment à privilégier pour flâner à la recherche de cadeaux pour les fêtes, pour décorer le sapin, dénicher la création artisanale...

Environ 80 exposants proposent de nombreuses idées cadeaux : bijoux, gastronomie, beauté, décoration, jeux ou encore peinture ou couture. Animations diverses et restauration dont une dégustation d'huîtres. Présence du Père Noël.

Le samedi 16 de 10h à 19h et le dimanche 17 de 10h à 18h.

REPAS SPECTACLE

Les comités de jumelages de Chartres de Bretagne vous proposent de partager un moment convivial et pétillant qui vous transportera autour du monde. Dîner le samedi 10 mars 2018 à 20h30 à la Halle de la Conterie.

Tarif : 50 € (repas, boisson et spectacle)

Réervations au 06 31 06 82 92 .

Mérites 2017

Le sport à l'honneur



Le 10 novembre, la Halle de La Conterie a connu une affluence inhabituelle de sportifs à l'occasion de la cérémonie du Mérite 2017. Plus de 200 athlètes ont été honorés pour leurs performances départementales, régionales ou nationales, individuelles ou en équipe... 5 trophées ont été attribués. Au-delà des résultats, tous les acteurs qui œuvrent pour la vie sportive à Chartres de Bretagne ont été salués.

■ **Eliot Zaouter de l'Espérance Pétanque** a été récompensé du Trophée de la meilleure performance départementale pour son titre de Champion départemental en tête à tête.

■ **L'Equipe U 20 Garçons de l'Espérance Basket-Ball**, vice-championne interrégional a reçu le Trophée Equipe Sports Collectifs (Simon Aunillon, Melvil Cotard, Gurvan Duval, Clément Jugeau, Pierre Maillochon, Bertrand Monnier, Paul Parcou, Tristan Queiros, Antoine Rousseau et Gabin Tessier), coachée par Benjamin Hermelin.

■ Le Trophée Jeune sportif a été attribué à l'**Equipe Benjamine de l'Espérance Gym Sportive**, championne départementale en Nationale A, 4^e en régional et 2^e en Zone (Léna Quily, Margot Lechat, Mylène Le Cavorzin, Léa Suire et Calliopé Pelichat).

■ Pour le Trophée de la meilleure performance nationale, **Arthur Leblanc de l'Espérance Natation** s'est illustré pour ses résultats : champion départemental toutes catégories du 100 m, 400 m et 800 m nage libre et du 100 m papillon, champion régional toutes

catégories du 50 m et 200 m dos. Champion du 100 m dos du critérium National et 3^e au 50 m et 200 m dos.

■ Le Mérite Sportif 2017 a été remis à **Léana Gru de l'Espérance Athlétisme** qui a remporté le championnat départemental juniors sur 800 m en 2'22"89. Elle a terminé 5^e en régional et 5^e aux Pré France en 2'21"49 (record personnel), 7^e au championnat départemental juniors de cross, 16^e en régional, 30^e en interrégional et 108^e au cross du championnat de France.

Inauguration



Samedi 14 octobre, le nouveau terrain sportif synthétique à l'ensemble sportif Rémy Berranger a été inauguré par des enfants de l'école de football et de l'école multisports. Depuis, cet espace est utilisé par l'Espérance Football, les écoles, le Collège et d'autres associations pour tous types d'activités sportives.



■ Avant.



■ Après.

ECOLE JEAN WIENER

La musique au service du handicap

Ça vibre, ça sonne, ça siffle, ça apaise... Les vertus de la musique ne sont plus à démontrer. C'est dans cet esprit que l'école de musique et de danse Jean Wiener ouvre ses portes à tous les publics. Ainsi, tous les 15 jours, Louna, Ophélie, Manon et Johanna découvrent les sons et les instruments avec un plaisir non dissimulé.



■ Pauline, professeure de Musique initie Louna, Manon et Johanna au piano.



■ Johanna s'essaie aux percussions.

Parce que le plaisir d'écouter de la musique ou de s'initier à différents instruments peut être partagé par tous, l'école Jean Wiener propose des séances adaptées à des publics éloignés des pratiques artistiques. L'Institut APF Handas Cornouaille, basé à Chartres de Bretagne, qui accueille des enfants polyhandicapés de 3 à 20 ans, a noué depuis 2008 un partenariat avec l'école.

Pauline Hublet et Maureen Van Delft, enseignantes à l'école Jean Wiener, interviennent régulièrement auprès des enfants du centre Handas : "Ces ateliers sont basés sur une approche corporelle et sensorielle. L'objectif est de mobiliser le corps, la concentration et les émotions de chacun afin d'aller ensemble vers un partage et un mieux-être", explique Pauline. En effet, là où s'arrêtent les mots ou les gestes, la musique permet de communiquer : "Divers instruments sont proposés, ce

qui permet aux enfants d'exprimer ce qu'ils aiment ou n'aiment pas, le corps indique alors par la volonté ou le refus s'il préfère les aigus ou les graves, les sons longs ou rapides, la musique calme ou plus énergique", complète la musicienne.

Gratter, caresser, pincer, frotter, taper... Les enfants s'approprient les instruments, sources de découverte, d'émerveillement et d'apaisement. Pauline chante, joue du piano et capte ainsi l'attention de Johanna qui s'essaie ensuite aux percussions. Manon ne quitte plus le tambourin. Ophélie semble s'apaiser grâce à la voix de l'intervenante. Cette pause musicale est une parenthèse dans le quotidien des enfants et des éducateurs d'Handas : "C'est une petite aventure bien ritualisée. A chaque séance, les jeunes retrouvent Pauline ou Maureen dans la même salle de musique de l'Ecole Jean Wiener. Les repères de temps

et d'espace sont importants pour ne pas inquiéter les enfants" souligne Gwenola, éducatrice spécialisée. Elle est accompagnée de Valérie, aide-soignante, d'Océane, aide-médico-psychologique et de Clémence, stagiaire : "On sent les enfants plus réceptifs que lors des activités au centre. C'est aussi un moment privilégié de complicité, loin du quotidien, pendant lequel nous partageons des activités différentes avec les enfants", complète la professionnelle.

En janvier, Louna, Ophélie, Manon et Johanna laisseront la place à d'autres camarades qui découvriront eux aussi les bénéfices de la musique. Ainsi, à travers des partenariats durables, l'école de musique et de danse Jean Wiener réaffirme sa volonté d'ouvrir les pratiques artistiques vers tous les publics.

une saison de musique et de danse

La programmation 2017-2018 ne manque pas de belles occasions de nous retrouver autour de la musique et de la danse : spectacle des professeurs, des élèves, concerts de l'orchestre symphonique, concert "Musiques Actuelles Amplifiées", soirée autour de la voix, comédie musicale, pique-nique musical et chorégraphique... Sans oublier nos stages de découverte et de perfectionnement.

+ d'infos : Ecole intercommunale Jean Wiener

02 99 41 35 18 - ecolejeanwiener@orange.fr - ecolejeanwiener.wordpress.com



Ô PÔLE SUD

■ LES SPECTACLES

- . Ciné concert - "Toimoinous"
Jeune public et familles.
En partenariat avec la Médiathèque
Mercredi 20 décembre à 15h.
- . Création Chanson - Marion Rouxin et Edouard Leys - L'autre
Vendredi 26 janvier à 21h.
- . Reggae - City Kay
Vendredi 2 février à 21h.

■ L'INSTANT CLASSIQUE

L'Instant est une pause conviviale autour d'un artiste, d'un instrument, d'un verre...
Cette année, il est confié au guitariste Nicolas Primault. Rencontre avec le flutiste Rémi Pasquet.

Mardi 16 janvier à 19h
dans l'espace Cabaret. Entrée : 3 €.

■ LES DÉJEUNERS SUR SCÈNE

- Venez rencontrer les artistes sur le temps du déjeuner. Ouverts à tous. À 12h30, apportez votre sandwich, nous vous offrons le café !
- . Julien Mellano - Théâtre d'Objet.
En résidence de création Erzatz.
Jeudi 14 décembre.
 - . Marion Rouxin et Edouard Leys
Création chanson "L'autre".
Jeudi 18 janvier.

■ AU Carré D'ART

- . Expédition polaire (1934-1935)
Photographies Robert Gessain.
Jusqu'au 24 janvier 2018.
- . Middle Class Utopia
Photographies de Klaus Pichler.
Du 1^{er} février au 14 mars
Vernissage le 1^{er} février.

■ LA MÉDIATHÈQUE

- . Exposition autour de la bande dessinée "L'Homme semence" de Mandragore et Laetitia Rouxel.
Du 9 janvier au 23 février.
- . Lecture dessinée
"L'Homme semence"
Vendredi 19 janvier à 19h.
Espace Cabaret - Gratuit

THÉÂTRE amateur

Une recette à la sauce Boréale's !

L'esprit des saltimbanques de l'association Boréale's plane depuis maintenant 18 ans sur les scènes chartraines. De l'impro au théâtre classique en passant par des propositions intimistes et parfois déjantées, les "Boréaliens" n'ont jamais manqué de nouvelles idées... Cette saison, ils nous en proposent 4 au Pôle Sud

L'association est un collectif de théâtre composé d'une cinquantaine d'adhérents adultes ; elle développe toutes formes d'expression artistique autour de la pratique du théâtre amateur. Depuis sa création, les pièces montées sont jouées essentiellement en Bretagne mais voyagent aussi en terre inconnue ! Tous les deux ans, Boréale's participe activement à l'organisation des "Scènes de mars", festival de théâtre amateur (co-organisé par l'ADEC et la ville de Chartres le



Photo-Club Chartrain

■ Le temps d'une photo... La Tique et "Têtes rondes & têtes pointues réunis sur scène.

temps d'un week-end) : "Ancrés dans le territoire, nous sommes ouverts à tous partenariats avec les associations locales et la ville, comme la récente participation à la *Murder Party de la Médiathèque*", explique Céline Guetaz-Perissat, présidente.

4 projets, 1 collectif

Aujourd'hui, l'association regroupe quatre projets : L'OuLiPo'Show, troupe de théâtre OuLiPo, existe depuis 2013 et propose des formes intimistes à retrouver chez l'habitant par exemple ; La Tique, troupe de théâtre d'improvisation de Chartres de Bretagne, créée en 2004 ; Les Mouss'Tique, atelier d'initiation devenu troupe d'improvisation en 2012 ; Têtes Rondes & Têtes Pointues, projet théâtral sur la pièce de Bertholt Brecht. "Si l'association propose des formes et des approches très différentes, nous restons un collectif de théâtre et nous avons plaisir à partager nos expériences entre nous et surtout avec le public", ajoute Céline.

Boréale's donne donc rendez-vous aux Chartrains en décembre avec les Mouss'Tique, en janvier pour une carte

blanche à une troupe amie, l'Éphéméride Théâtre avec une pièce sur le commerce ou "Comment les méthodes de travail dans les années 1968 ont évoluées ensuite dans les années 2000", en avril avec L'OuLiPo>Show et enfin en juin pour un "catch d'impro" de La Tique. Bonne saison à tous !

A suivre sur
<https://boreales.jimdo.com/>

BORÉALE'S AU PÔLE SUD

4 SPECTACLES THÉÂTRAUX QUI PIQUENT



PÔLE SUD - CHARTRES DE BRETAGNE

En pratique

■ Match d'impro Mouss'tique/La Frit (Seine-Maritime)

Samedi 16 décembre à 20h30 (ouverture à 19h45). Espace Cabaret du Pôle Sud. Tarifs : 6 € et 4 € moins de 12 ans. Réservations : match.frit.mousstique@gmail.com

■ Carte Blanche à l'Ephéméride Théâtre de Chanteloup - Pièce de Joël Pommerat "La grande et fabuleuse histoire du commerce", mise en scène par Anne-Sophie Rochepeau.

Samedi 13 janvier à 20h30, salle Jacques Brel du Pôle Sud. Tarifs : 6 € et 4 € moins de 12 ans. Réservations : boreales35@gmail.com



RÉSERVATION SUR :
match.frit.mousstique@gmail.com

PÔLE SUD - CHARTRES DE BRETAGNE
 16 DÉCEMBRE 2017 - ESPACE CABARET

2018 VOUS FERA VALSER !

Un cycle d'ateliers pour tous

En référence à la première création de la Compagnie Océane en 1991 "Trouble-fête", Agnès Chevalier, directrice artistique de la Compagnie et coordinatrice danse de l'Ecole Jean Wiener propose un cycle de 5 ateliers. Les participants y apprendront une chorégraphie en lien avec les vestes, en référence au thème de "Trouble-fête"

Ateliers gratuits et ouverts à tous, au Pôle Sud les 11 et 25 janv., les 15 et 22 fév. et le 15 mars de 18h à 19h, avec une restitution publique le 29 mars à 18h. Inscription auprès d'Agnès Clément au 02 99 77 13 26. action.culturelle@ville-chartresdebreTAGNE.fr

Une danse à partager

Jun 2010, souvenez-vous du *Bal des 1 000 danseurs* sur le Boléro de Ravel qui avait rassemblé les Chartrains de toutes générations autour d'une petite chorégraphie simple. Agnès Chevalier réitère cette formidable expérience en s'inspirant cette fois du thème de la veste : ce sera le "Bal des 1000 vestes" ! Lors de nombreux rendez-vous, vous pourrez apprendre une phrase chorégraphique courte, simple accessible à tous. Vous deviendrez alors complice de l'opération et pourrez la transmettre autour de vous, à votre famille, vos amis... Rendez-vous ensuite le 9 juin pour un grand bal.



Rendez-vous pour apprendre la chorégraphie :

. Salle Maurice Béjart du Stade Rémy Berranger, les samedis 20 janvier, 10 février, 24 mars, entre 16h et 18h.
 . Au Pôle Sud, le samedi 21 avril, entre 10h et 12h.

Pour les ateliers, venez avec une veste, un blouson, un gilet facile à mettre et à enlever (poches vides).

TOUS SAPEURS-POMPIERS

Un nouveau centre de secours Rennes sud-ouest

Né de la fusion des centres de Chartres de Bretagne et de Bruz, le Centre de Secours

Rennes sud-ouest a été créé en juillet dernier puis officialisé le 5 octobre dernier.

Il rassemble dorénavant 13 professionnels et 64 volontaires qui interviennent dans un seul objectif : apporter secours et assistance à une population de près de 37 000 habitants.

La réflexion autour d'une coopération entre les centres de Chartres et de Bruz a été engagée dès 2014 pour mutualiser les moyens humains et matériels : "Dans le cadre d'un travail collaboratif et constructif avec les effectifs des deux centres, le projet de fusion a été mené de façon concertée et en toute transparence. Ainsi, les interventions, les manœuvres, comme les gardes postées à Bruz, sont assurées par les volontaires et les professionnels sans distinction", explique le Lieutenant Michel Point, chef de centre et officier professionnel.



■ A l'occasion de la cérémonie de la Sainte-Barbe, le 25 novembre 2017, le Lieutenant Mickaël Louis, Lieutenant Michel Point et Lieutenant-Colonel Jean-Yves Bouthemy, chef du groupement territorial centre du SDIS.



■ Les sapeurs-pompiers du centre Rennes sud-ouest entourent les maires et élus de Bruz et de Chartres de Bretagne ainsi que Sandrine Rol, Conseillère départementale.

Mickaël Louis, pompier volontaire et ancien chef du centre de secours de Chartres, est naturellement devenu son adjoint : "Avec Michel Point, nous sommes complémentaires et nous faisons le nécessaire pour créer une belle osmose dans le binôme d'encaissement".

Les 79 soldats du feu sont sollicités sur tous types d'interventions, du secours aux personnes aux risques technologiques en passant par les incendies, les accidents de la route ou les inondations...

Ils interviennent dans un périmètre géographique défini de Bruz à Chartres de Bretagne, Chavagne Est, Goven Nord et Pont-Péan.

Être sapeur-pompier volontaire ou professionnel est un véritable engagement ! Disponibilité, rigueur, sang-froid, condition physique, assiduité et réactivité, autant de qualités indispensables à la bonne pratique du métier : "La diversité des profils apporte une vraie complémentarité, chacun s'enrichit de l'expérience et du savoir-faire

de l'autre, c'est une chance pour le CIS Rennes sud-ouest, toujours au bénéfice de la population défendue", complètent ensemble ces deux officiers. Le travail en équipe, au-delà des statuts, est le maître-mot du nouveau centre de secours.

Devenez sapeur-pompier volontaire !

- Envie de vous épanouir au travers d'une activité tournée vers les autres ?
- Vous pouvez être disponible pour porter secours (notamment en semaine) ?
- Vous avez entre 18 et 55 ans ?
- Vous aimez l'action et vous avez une bonne condition physique, l'esprit d'équipe ?
- Vous résidez en Ille-et-Vilaine ?



2 sessions de recrutement sont proposées en mai et en novembre... Au programme :

- Des épreuves physiques et sportives, du français, des maths (niveau 3^e).
- La signature de la charte d'engagement attestant de sa disponibilité et de sa sobriété.
- À l'issue des épreuves, les candidats retenus partent en formation initiale pour 200 heures sur 3 ans. Ils sont formés aux missions de secours à la personne, d'opérations diverses et d'incendie et sont intégrés à une équipe encadrée. En fonction de leurs disponibilités, ils assurent des astreintes ou des gardes au minimum deux fois par mois. Ils perçoivent des indemnités, en fonction de leur grade, versées par le SDIS d'Ille-et-Vilaine.

*Vous pouvez faire acte de candidature auprès du Chef du CIS
Rennes Sud-Ouest - 18, rue de la Noé - 35170 Bruz.
Tél. 02 99 52 60 63 - Courriel : michel.point@sdis35.fr
Plus d'infos sur : www.devenirvolontaire35.fr*

■ Avant la cérémonie, place de la Liberté, les Chartrains ont découvert et visité les véhicules de secours guidés par les sapeurs-pompiers.



Le calendrier 2018



■ Cette année les pompiers chartrains ont réalisé des photos "décalées" pour leur calendrier qu'ils vous proposeront à votre domicile jusqu'à fin décembre.